

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et vingt-cinq octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 18 octobre 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

Mme Carole COLMENERO, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER ; M. CUGULLERE Michel ; M. DE VOLONTAT Philippe ;

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2022/04/12 : Convention pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire pour l'année 2022 avec Perpignan Méditerranée Métropole

Considérant que dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire et d'action extérieure et, plus généralement dans le souci constant de favoriser le rayonnement communautaire, Perpignan Méditerranée Métropole (PMM) consacre une partie de ses actions de marketing territorial à des manifestations et actions de communication, évènementiels ou protocolaires mettant en valeur le territoire et la richesse de ses offres ;

Considérant que Perpignan Méditerranée Métropole s'associe aux communes membres pour des manifestations et actions de marketing territorial conjointes dont elle a détecté qu'elles représentent une dynamique de territoire participant au rayonnement communautaire et à la diffusion de l'attractivité du territoire ;

Considérant que dans ce cadre, la commune souhaite intégrer sa manifestation « Fête de l'escargot – édition 2022 » au sein de cette action de Marketing Territorial et demande à ce titre à PMM une subvention de 5 000€, correspondant à la prise en charge d'environ 50% de groupes musicaux assurant l'animation ;

Considérant la convention annexée ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire pour l'année 2022 avec Perpignan Méditerranée Métropole ;
- **D'AUTORISER** la signature de ladite convention présentée ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 25 octobre 2022

 Le Maire,

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE... 28 OCT. 2022